

## Fiche de Données de Sécurité ECLIPSE STN WHTE TNT BS1



1. Identification	
Nom du produit	ECLIPSE STN WHTE TNT BS1
Code du produit	ECLWT-0130
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fournisseur	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive EI Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 http://www.gemini-coatings.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés : 1-352-323-3500 (français & anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche de données de sécurité : EMI 800-510-8510

### 2. Identification des dangers

Résumé

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Cancérogénicité (Catégories 2)

#### **ATTENTION**

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405: Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation

locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants					
Nom chimique CAS Teneur en % en masse					
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 %			
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1 - 5 %			
Éther monobutylique du diéthylène glycol 112-34-5 1 - 5 %					
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.					

4. Premiers	s soins
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptomes	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. L'exposition prolongée ou excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des étourdissements ou une irritation des voies respiratoires.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie			
Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO2).		
Dangers spécifiques du produit	Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.		
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.		
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.		

6. Mesures à pre	6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel			
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.			
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement.			
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.			

7. Manutention 6	7. Manutention et stockage			
Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés avant d'entrer dans les aires de repas. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.			
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Protéger du gel.			
Température de stockage	15 à 25°C (59 à 77°F)			

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Dioxyde de titane Butoxy-2 éthanol	•	n3.				
Dioxyde de titane		VEMP (8h)	Poussière totale		10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH,	BC, ON, RSST
Butoxy-2 éthanol		VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH,	BC, ON, RSST
Éther monobutylique du	diéthylène glycol	VEMP (8h)	Fraction inhalable	10 ppm		ACGIH,	ON
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.						
Mesures de protection	individuelle						
Yeux	NE PAS porter de	e lentilles cor	néennes. Porter des	lunettes	anti-éclabous	sures.	
Mains	Porter des gants de nitrile, de PVC ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.						
Peau	risques encourus	. Porter des v	dividuelle pour le co vêtements de travail de votre employeur.	normaux	couvrant les l	oras et les j	ambes

	protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés ph	ysiques et chimiques		
État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	N.Dis.	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Caractéristique	Point d'éclair	>55°C (131°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	>250°C (482°F)
рН	7.00	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	<1°C (33.8°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	<1°C (33.8°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	>55°C (131°F)	Densité relative	1.1500 kg/L @ 20°C (68°F) (Eau = 1)
Solubilité	N.Dis.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatile (COV)	N.Dis.
COV (Ibs/gal)	N.Dis.	% Poids volatile (COV)	N.Dis.
N.Dis	.: Non disponible S.O.: Sans Objet	N.Det.: Non déterminé	N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité	
Réactivité	Aucune réaction anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter l'exposition au soleil et à la chaleur. Protéger du gel.
Matériaux incompatibles	Aucun signalé.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Donnée	s toxicologiqu	es				
Mesures numériques de la toxicité	Dioxyde de titane  Butoxy-2 éthanol  Éther monobutylique	e du diéthylène glycol	Inhalation Peau Ingestion Inhalation Peau	>10000 mg/kg >6.82 mg/l/4h >10000 mg/kg 560 mg/kg 2.38 mg/l/4h 400 mg/kg >2000 mg/kg >2000 mg/kg 5660 mg/kg 2700 mg/kg	Rat	DL50 CL50 DL50 DL50 CL50 DL50 DL50 DL50 DL50 DL50 DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalati	on.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire		les tests e	ffectués avec c	haque ingrédie	/corrosion des yeux, nt de ce mélange ont
·	Voie cutanée	Lapin (OCDE 404) : donné comme résul la peau pendant plu	les tests e tat de non sieurs heu	ffectués avec c irritant à irritant res peut causer	haque ingrédie . Le contact sur l'absorption de	on/corrosion de la peau, nt de ce mélange ont r une grande surface de e quantités dangereuses ue par contact avec la
	Voie respiratoire	•	tourdissem AS no 111	ents ou une irri -76-2) est toxiq	tation des voies ue par inhalatio	•
	Voie orale		ertiges, de	la diarrhée et c	les vomisseme	ées, des crampes, des nts. Le Butoxy-2 éthanol
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients cont égales à 0.1% ne so				ration plus grandes ou iratoire.
	Classification CIRC / NTP	•	CIRC NTP 2B - Probablement o ant cancérogèn	cancérogène; 2B- Peu le; R- Raisonnablemei	t-être cancérogène. nt soupçonné comme	étant cancérigène.
	Cancérogénicité	Contient un ingrédie le matériau doit être poussières augment	séché et p	oncé par l'utilis	ateur, le risque	

	Mutagène  Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.  Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou reproduction  Toxicité sur la reproduction égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique rouse cible n'a été répertorié.  Aucun organe cible n'a été répertorié.  Aucun organe cible n'a été répertorié.  pour certains organes cibles - exposition répétée
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données	écologiques				
Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas Invertébré aquatique - Daphnia pulex Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel Invertébré aquatique - Daphnia magna Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CL50 >500 mg/L; 96 h (CAS no 13463-67-7) CE50 >100 mg/L; 48 h (CAS no 13463-67-7) CL50 1300 mg/L; 96 h (CAS no 112-34-5) CL50 1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2) CE50 1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2) CE50 1840 mg/L; 72 h (CAS no 111-76-2)			
Persistance	Aucune information disponible.				
Dégradabilité	Aucune information disponible.				
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.				
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.				
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.				

### 13. Données sur l'élimination



Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport						
Numéro ONU	JN N/A					
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).					
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.					
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.					
TMD - Transport des m	TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)					
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé					
Groupe d'emballage	Non réglementé					
IMO/IMDG - Transport Maritime International						
Classification Non disponible						
IATA - Association Aérienne internationale de Transport						
Classification	Non disponible					
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.						

### 15. Informations sur la réglementation

#### **CANADA**

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Éther monobutylique du diéthylène glycol	112-34-5	Х	X		X

- LCPE: Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP: Inventaire national des rejets de polluants du Canada

#### **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 302/304	112(b)	ココン(わ)	_	CWA Prio.
Dioxyde de titane	13463-67-7	Χ						
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	Χ						
Éther monobutylique du diéthylène glycol	112-34-5	Х			Х			

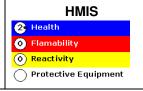
- TSCA: Toxic Substance Control Act
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON: Clean Air Act Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP: Clean Air Act Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r): Clean Air Act Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act List of Hazardous Substances
- CWA Priority: Clean Water Act Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Dioxyde de titane	13463-67-7	X	

# Autres réglementations





Date	Informations  GEMINI INDUSTRIES, INC. 2021-04-15
(AAAA-MM-JJ)	
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES:  - Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.  - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com  - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr  - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov  - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org
	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
	Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.